



UNCLASSIFIED

OTTAWA, October 2, 1995

CIRCULAR DOCUMENT

Admin. No. 11/95 (SRM)

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

OCT 28 1995

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

NON CLASSIFIÉ

OTTAWA, le 2 octobre 1995

CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE

N° 11/95 (SRM)

New Policies for Costs of Shipping Goods and for Vehicle Procurement – Missions

The Program Management Board has approved revised policies regarding the funding of shipments to missions abroad and the authority to purchase new and replacement vehicles at missions. Detailed instructions on how these new policies will be applied are contained in the new chapters 5, 6 and 9 of the *Matériel Management Manual* (FAIT 7). These are distributed to manual holders in a separate envelope (Amendment List No. 10, dated September 29, 1995).

2. The policy dealing with shipping costs has been amended to make the Responsibility Centre (RC) that is funding the purchase of any goods responsible for the full cost of shipping those goods. This is being done to ensure that procurement decisions are based on overall costs to the Crown by removing what amounts to a subsidy for purchases bought in Canada or in third countries. It will also give missions direct control over the method by which goods they are paying for are shipped to them.

3. The policy dealing with vehicles at missions abroad has been amended to transfer the responsibility for procuring new or replacement

FOR ACTION

Deputy Ministers
Assistant Deputy Ministers
Directors General
Directors
Heads of Mission

Nouvelles politiques relatives au coût de l'expédition de biens et à l'achat de véhicules – Missions

Le Conseil de gestion des programmes a approuvé la révision des politiques concernant le financement des expéditions de biens aux missions à l'étranger et l'autorisation d'acheter des véhicules supplémentaires et de remplacement dans les missions. On trouvera des instructions détaillées sur l'application de ces nouvelles politiques dans les nouveaux chapitres 5, 6 et 9 du *Manuel de gestion du matériel* (AECI 7). Ceux-ci sont distribués aux abonnés du manuel sous pli séparé (liste de modifications n° 10, datée du 29 septembre 1995).

2. La politique relative aux coûts des expéditions a été modifiée de manière à ce que les centres de responsabilité (CR) qui financent l'achat de biens se chargent aussi de tous les coûts reliés à l'envoi de ces biens. L'objet de ce changement est de veiller à ce que les décisions en matière d'achats tiennent compte du coût total imputé à la Couronne et ce, en supprimant ce que l'on peut considérer comme une subvention aux achats faits au Canada ou dans des pays tiers. De cette manière, les missions pourront aussi choisir le mode d'envoi des biens qu'elles achètent.

3. La politique concernant les véhicules dans les missions a été modifiée afin de confier à ces dernières la responsabilité d'acheter des véhicules

POUR SUITE À DONNER

Sous-ministres
Sous-ministres adjoints
Directeurs généraux
Directeurs
Chefs de mission